

**Requête en vue de la prolongation
du délai de tenue de l'assemblée générale annuelle**

A : Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre

Je soussigné, Harry van Rietschoten, agissant en ma qualité de représentant légal de la société 4 GAS B.V., président de la société 4GAS France, (la "**Société**"), société par actions simplifiée au capital de 37.000 Euros, dont le siège social est situé 120 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur seine, identifiée sous le numéro d'identification 492 170 717 RCS Nanterre,

A l'honneur de vous exposer :

- Que la Société a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2010 ,
- Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de réunir l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, comme lui en fait obligation l'article L. 227-9 alinéa 3 du Code de commerce, sauf prorogation dudit délai par décision de justice ,
- Qu'en effet, en raison de la complexité des procédures administratives et juridiques internes de notre groupe ainsi que pour certaines difficultés rencontrées dans le traitement des comptes de la Société, les comptes annuels qui ont été établis par la Société ont été arrêtés tardivement par le Président et, de ce fait, ne pourront être contrôlés par le Commissaire aux Comptes et soumis à l'approbation des actionnaires dans les délais légaux.

C'est pourquoi, je vous prie de bien vouloir faire droit à ma requête de prolonger de trois mois le délai de tenue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010, soit jusqu'au 30 septembre 2011.

Je joins à la présente copie des comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir agréer l'expression de mes salutations respectueuses.

Fait à Rotterdam,
En deux exemplaires originaux,
Le 24 Juin 2011



4 GAS B.V.
Représentée par Harry F.C. van Rietschoten
Président

- 1 JUN 2011
GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

P.J. Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

Le Président

**ORDONNANCE
N° 2011001260**

Nous, Président du Tribunal de Commerce de NANTERRE,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L 223-26 et L 241-5 du Code de Commerce (SARL),

Vu les articles L 225-100 et R 225-64 du Code de Commerce (SA),

Vu les articles L227-9 et R 225-64 du Code de Commerce (SAS),

Prorogeons jusqu'au 30.09.2011

le délai de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 12.2010 de la société requérante **SAS 4GAS FRANCE**
120 AVE CHARLES DE GAULLE 92200 NEUILLY SUR SEINE 492170717
RCS NANTERRE

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à NANTERRE, le 5 / 0 7 / 2 0 1 1

Par délégation

 